

CREDIT AGRICOLE CREDIT AGRICOLE CENTRE LOIRE

**Société coopérative à capital et personnel variables
Siège social : 8 allée des collèges 18920 BOURGES CEDEX 9
Siret 398 824 714 - APE 651 D**

Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs

d'investissement, devant être autorisé

par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires

du 31 mars 2006.

I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur

688 CCI, représentant 0,024 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,004 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

III – Objectifs du programme

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat

1- Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 3 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 85 677 certificats coopératifs d'investissement.

2 - Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment B)

Libellé : CCI du Crédit Agricole Centre Loire

Code ISIN : FR0000045296

3 – Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 100 €par CCI.

V – Durée du programme

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale ordinaire du 31 mars 2006, soit jusqu'au 01 octobre 2007.

VI – Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 01 avril 2005 au 28 février 2006	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 28 février 2006 : 0,024 % du nombre de CCI et 0,004 % du nombre de titres composant le capital	
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 01 avril 2005: 778 CCI détenus au travers du contrat de liquidité	
Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2006: 688 CCI détenus au travers du contrat de liquidité	
Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2006: 52 305,80 €	
Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2006: 55 177,60 €	

Période allant du 01 avril 2005 au 28 février 2006	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
			NEANT	NEANT
Nombre de titres	1 835	2 025		
<i>Dont contrat de liquidité</i>	1 835	2 025		
Cours moyen de la transaction	64,60	67,41		
Montants (en €)	118 541	136 505,25		